

Conditions d'action GARDENA SILENO minimo Tondeuse robotisée Action 2025

- Conditions d'action GARDENA SILENO minimo Tondeuse robotisée Action 2025
- La promotion est valable du 15 juin 2025 au 30 septembre 2025.
- Le client doit remplir toutes les conditions requises sur le site www.action-gardena.be avant la date de fin de la promotion.
- Le client doit prouver qu'il a acheté le produit GARDENA dans un point de vente GARDENA agréé en Belgique. Pour ce faire, il doit télécharger une photo du ticket de caisse/de la facture sur le site web www.action-gardena.be.
- Cette promotion ne s'applique qu'aux produits dont les numéros sont repris sous cette promotion sur le site www.action-gardena.be.
- La promotion ne s'applique qu'aux produits achetés pendant la période de promotion.
- GARDENA n'est pas responsable des informations incorrectes fournies par des tiers.
- Seuls les consommateurs peuvent participer à cette action. Les demandes émanant d'entreprises ne seront pas traitées.
- Le paiement de la ristourne est effectué dans les 4 semaines suivant l'approbation de votre demande. Vous recevrez une confirmation de cette approbation par e-mail. Les paiements sont effectués au nom de Husqvarna Belgium.
- La participation est limitée à un maximum d'une inscription par adresse (numérique).
- Les documents demandés doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après la date de fin de la promotion. Les demandes ou documents reçus ultérieurement ne seront pas pris en considération.
- Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions et réductions.
- Seules les demandes complètes seront prises en considération.